

CODE DE VIE 2015-2016			
	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
PONCTUALITÉ ET ASSIDUITÉ	<p>1. Arriver à l'école à l'heure et être présent à tous mes cours et aux examens inscrits à l'horaire.</p> <p>2. La présence quotidienne à tous les examens et les épreuves est obligatoire. Aucune permission n'est accordée à moins d'un billet médical.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Absence signalée par un parent par téléphone ou un billet officiel (médecin, dentiste, etc.) au numéro 514.596.5280 poste 5764; <p>Après une absence :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'élève doit aller faire motiver son absence auprès de son éducatrice au local 202 à 8h30, à 11h22 ou à 15h27. 	<p>Absences non-motivées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avertissements; Reprise du temps ou autres sanctions; Note de zéro à l'examen Référence à un intervenant de l'école; Appel et /ou rencontre avec les parents; Suspension interne ou externe; Tout départ hâtif non-motivé sera déclaré comme étant une absence non motivée.
	<p>3. Durant les cours, toute circulation dans l'école et tout départ hâtif doivent être autorisés par une personne responsable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Permission de circuler (accompagnement); Un départ hâtif doit être autorisé avant la période par une éducatrice. 	
MATÉRIEL ET TRAVAUX	<p>4. Faire tous les travaux exigés; les remettre à temps, bien présentés, propres et rédigés dans un français correct.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser son agenda; Organiser son temps et son travail; Prendre des notes et étudier; Être actif dans ses apprentissages; Organiser son casier. 	<ul style="list-style-type: none"> Rappels et avertissements; Risques d'échecs scolaires; Reprise du travail ou autres sanctions; Travail supplémentaire; En cas de perte, un nouvel agenda devra être acheté; Tout renvoi à la maison en raison d'un oubli d'agenda sera accompagné d'une reprise de temps manqué.
	<p>5. Apporter tout le matériel requis pour les cours et les examens et avoir en tout temps son agenda.</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'agenda est un outil de planification, de travail et de communication entre l'élève, l'école et la maison. Les informations concernant les absences et les retards y sont consignées. 	
	<p>6. Durant les examens et épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> Plagiat : <p>Il est interdit de communiquer avec les autres personnes verbalement, par écrit ou par signes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Afin d'éviter ce genre de situations, il est important de bien étudier. 	<p>Dans les deux cas, l'élève fautif :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sera renvoyé de la salle d'examen. Aura zéro à son examen

CODE DE VIE 2015-2016			
	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Objets électroniques : Il est interdit d'avoir en sa possession ou d'utiliser tout matériel non autorisé par l'enseignant incluant un appareil de communication (MP3, téléavertisseur, téléphone cellulaire, ... etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Laisser ces objets à la maison ou dans son casier. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avertissements; ▪ Possibilité de confiscation des appareils; ▪ Appareils remis aux parents en main propre.
CODE VESTIMENTAIRE	<p>7. Arriver à l'école en uniforme et le porter en tout temps dans l'école; aucun autre vêtement ou accessoire ne sera toléré (bandeau, casquette, tuque, bandana, etc.);</p> <p>8. Les bottes sont interdites dans les gymnases.</p> <p>9. Il est recommandé d'avoir une 2^{ème} paire de souliers pour circuler à l'intérieur durant l'hiver.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune tolérance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappels et avertissements; ▪ Possibilité de confiscation; ▪ Référence à la direction; ▪ Rencontre avec les parents; ▪ Tout renvoi à la maison en raison d'un uniforme non-conforme sera accompagné d'une reprise de temps manqué.
	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
SÉCURITÉ	<p>10. L'utilisation de matériel destiné au sport (ballon, balle, etc.) est permis seulement dans les cours d'éducation physique ou lors d'activités sportives extérieures.</p> <p>11. L'utilisation de planche à roulettes ou les patins à roues alignées n'est permise qu'à l'extérieur du terrain de l'école.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune tolérance 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avertissements; ▪ Possibilité de confiscation; ▪ Rencontre de suivi avec un éducateur; ▪ Référence à la direction; ▪ Rencontre avec les parents; ▪ Rencontre avec les policiers; ▪ Fouille possible.

CODE DE VIE 2015-2016			
	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
	<p>12. La possession ou l'utilisation d'objets susceptibles de blesser quelqu'un (couteau, arme, bâton, chaîne, etc.) même en jouets, est strictement interdite.</p> <p>13. Circuler calmement dans les corridors et éviter les cris.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aucune tolérance 	<ul style="list-style-type: none"> Avertissements; Possibilité de confiscation; Rencontre de suivi avec un éducateur; Référence à la direction; Rencontre avec les parents; Rencontre avec les policiers; Fouille possible.
MILIEU DE VIE	<p>14. Prendre soin de l'école, du matériel et des aires communes afin de favoriser l'ordre et la propreté. En tout temps, les repas doivent être pris uniquement à la cafétéria.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Propreté et conservation des lieux communs 	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage ou paiement des dommages; Travaux communautaires; Suspension; Rencontre avec les policiers; Retrait de la classe; Gestes de réparation; Expulsion de l'école.
	<p>15. Respecter les autres par l'utilisation d'un langage poli et une attitude courtoise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Aucune tolérance 	
	<p>16. L'intimidation, la cyberintimidation et le harcèlement sont interdits¹;</p>		
	<p>17. Interdiction de fumer sur les terrains des écoles primaires et secondaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les fumeurs sont invités à quitter le terrain de l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> Inspecteurs du gouvernement et amendes.

¹ L'intimidation, l'atteinte à l'intégrité et le harcèlement peuvent se manifester de façon physique, verbale, sociale ou électronique au sujet de la race, de la religion, de l'apparence, de l'orientation sexuelle, etc. Cela se produit quand on se moque de toi, qu'on te donne des surnoms, qu'on t'humilie, qu'on t'exclut, qu'on te menace avec l'intention de te faire du mal, que ce soit en personne, sur le Web, par texto ou par téléphone, ou encore qu'on te frappe. Selon le Code criminel du Canada, toute forme d'intimidation est un acte qui contrevient à la loi. Les personnes reconnues coupables s'exposent à une peine de prison.

	RÈGLES	MODALITÉS	CONSÉQUENCES
TOXICOMANIES	18. Toute consommation ou possession de drogue ou de boisson alcoolisée ainsi que toute transaction illégale (paris, jeux, trocs, etc.) sont interdites.	<ul style="list-style-type: none"> Aucune tolérance. 	<ul style="list-style-type: none"> Protocole en toxicomanies; Référence à la direction, à mes parents ou aux intervenants; Fouille possible; suivi obligatoire avec intervenant; Suspension, possibilité de changement d'école; rencontre avec les policiers.
TECHNOLOGIES	19. L'utilisation des petits appareils électroniques (téléphones cellulaires, iPod, MP3, etc.) et leurs accessoires (écouteurs, etc.) est limitée à la cantine. En dehors de ce lieu, ils doivent être rangés, hors de la vue de tous et silencieux. En classe, les enseignants pourront baliser l'utilisation du lecteur numérique.	<ul style="list-style-type: none"> Aucune tolérance 	<ul style="list-style-type: none"> Avertissements; Possibilité de confiscation des appareils; Appareils remis aux parents en main propre.
	20. La prise de photos, de vidéos ainsi que leurs publications sans autorisation sont interdites ² .		
<p><i>La direction de l'école se réserve le droit de mettre en place des mesures spéciales pour rectifier une situation problématique. Si tel est le cas, le Conseil d'établissement et les élèves en seront informés.</i></p>			

L'école n'est pas responsable des objets perdus ou volés

² Tout individu a droit au respect de sa vie privée et de sa réputation. Les médias sociaux tel que Facebook et YouTube sont publics et révèlent des éléments de la vie privée des individus qui les utilisent, mais nous remarquons de plus en plus d'utilisation abusives de ces sites. **Lorsque le contenu (texte, image, vidéo, etc.) divulgué ne respecte pas la vie privée ou nuit à la réputation de quelqu'un, celui ou celle qui l'a exposé peut être accusé d'atteinte à la vie privée ou de diffamation (le fait d'entacher la réputation d'une personne vis-à-vis des autres par des paroles, des écrits ou des gestes suscitant, par exemple, du mépris, du ridicule, de la haine ou encore de la moquerie.)**